

# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNES DE BESINGRAND ET PARDIES

Par arrêté préfectoral du **31 AOUT 2017**, une enquête publique se déroulera **du lundi 25 septembre 2017 au jeudi 26 octobre 2017 inclus**. Elle portera sur la création d'un parc photovoltaïque au sol sollicitée par la société DAJA 148, suite aux demandes de permis de construire déposées le 27 avril 2017 à la mairie de Bésingrand, sous le n° 064 117 17 X 1001 et le 20 mars 2017 à la mairie de Pardies, sous le n° 064 443 17 X 1006.

Le dossier de demande d'autorisation comporte une étude d'impact. L'autorité environnementale a rendu un avis en date du 3 août 2017.

La personne responsable du projet est M. Mathieu LE GUENNEC représentant la société DAJA 148 située 12-14, allée du Levant 69 890 La Tour de Salvigny.

L'enquête publique est réalisée en application des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement.

#### **Lieux et siège de l'enquête publique :**

Lieux d'enquête et communes où le projet sera réalisé : Bésingrand et Pardies ;  
siège de l'enquête : Pardies.

#### **Désignation du commissaire enquêteur :**

M. Cyril-Jean CATALOGNE, chef de projet développement durable - agriculteur a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur.

#### **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :**

- Sur support papier :
  - \* en mairie de Bésingrand, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :
    - les lundis de 08h45 à 12h et de 12h45 à 18h00,
    - les jeudis de 09h00 à 12h et de 12h45 à 17h00.
  - \* en mairie de Pardies, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :
    - du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h15 à 18h00.
- Sur un poste informatique : à la mairie de Pardies.
- Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques :
  - [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - rubrique Politiques Publiques - Aménagement du Territoire, Construction, Logement - Enquêtes Publiques.

#### **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions :**

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition dans chaque mairie concernée par le projet ;
- Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, siège d'enquête : 7, rue Henri IV 64150 Pardies ;
- Adresser un courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : rubrique Politiques Publiques - Aménagement du Territoire, Construction, Logement - Enquêtes Publiques.

Les courriers postaux et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles aux registres d'enquête déposés dans chacune des mairies concernées par le projet.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après **le jeudi 26 octobre 2017 à 18h00** (heure de fermeture de la mairie de Pardies, siège de l'enquête), ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

- Rencontrer le commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

<b>le lundi 25 septembre 2017</b>	de 14h15 à 15h45 en mairie de Bésingrand, de 17h00 à 18h00 en mairie de Pardies,
<b>le vendredi 6 octobre 2017</b>	de 14h30 à 18h00 en mairie de Pardies,
<b>le jeudi 26 octobre 2017</b>	de 14h15 à 16h45 en mairie de Bésingrand, de 17h00 à 18h00 en mairie de Pardies.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :**

Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au demandeur et aux maires des communes concernées par le projet.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- auprès de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (Pôle Aménagement de l'Espace) ;
- auprès des mairies de Bésingrand et Pardies ;
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) rubrique : Politiques Publiques - Aménagement du Territoire, Construction, Logement - Enquêtes Publiques.


**Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :**

Au terme de la procédure, le préfet des Pyrénées-Atlantiques prendra la décision d'autoriser ou de refuser les permis de construire visés ci-dessus.

Fait à Pau, le **31 AOUT 2017**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Marie AUBERT